

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 février, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 26 janvier 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 24
Votants : 28

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGE S..HAMELIN..Mmes DELERIS..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Date de l'affichage de la
convocation :

Absent : Mr DELEAU.

26 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

Ayant donné mandat de procuration : Mme FAUCHARD à Mme COULANGEON, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme AURAT à Mme CHIROL.

6 février 2024



Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2023 est approuvé (date de publication : 6 février 2024).

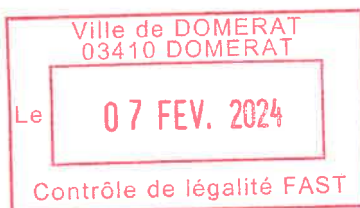


OBJET : Montluçon
communauté :
désignation des membres
à la CLECT (commission
locale d'évaluation des
charges transférées).

Madame le maire rappelle à l'assemblée sa précédente délibération du 2 mai 2023 et propose, suite à la démission de monsieur Marc Malbet, de modifier la représentation de la ville de Domé rat au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

240203-05

Ainsi, considérant que l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que lorsqu'un EPCI est à fiscalité professionnelle unique, il est créé entre celui-ci et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT), par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,



Considérant la délibération de Montluçon communauté du 16 janvier 2023, fixant le périmètre de la commission locale d'évaluation des charges transférées et adoptant son règlement intérieur,

Considérant que la commune de Domé rat doit désigner deux représentants pour siéger au sein de cette instance,

.../...

Il est proposé à l'assemblée de désigner M. Nelson DE SOUSA et Mme Karine BERGERON en qualité de représentants de la commune de Domérat à la CLECT instituée entre Montluçon Communauté et ses communes membres.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DESIGNE monsieur Nelson DE SOUSA et madame Karine BERGERON pour représenter la ville de Domérat au sein de la CLECT.



Pascale L'ESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 6 février 2024